
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 JUIN 2017

(10H30-12H) – PROCÈS-VERBAL

Corinne François

Maison des Associations Internationales (MAI) – rue de Washington 40 – 1050 Bruxelles

Présents du Conseil administration : Mesdames et Messieurs AOUASTI Khalil, Jos BERTRAND, Dirk BORREMANS, Nathalie FARNIR, Bernard IDE, Marc LOWENSTEIN, Carinne LENOIR, Grégory MATGEN, Vanessa RIGODANZO, Tristan ROBERTI, Philippe ROSSIGNOL, José STIENLET, Claire VANDEVIVERE et Thibaud WYNGAARD

Membres fondateurs : Monsieur Julien GOOSKENS

Délégués des communes : Mesdames et Messieurs Didier MOLDERS (Auderghem), Michel VANDER MYNSBRUGGE (Berchem-Sainte-Agathe), Rik BAETEN (Etterbeek), Marc LOEWENSTEIN (Forest), Marie DEHING-VAN DEN BROECK (Ganshoren), Raquel D'HAESE-LEAL (Ixelles), Jean-Pierre CORNELISSEN (Koekelberg), Patricia VANDE MAELE (Molenbeek-St-Jean), Yasmina NEKHOUL (Saint-Gilles), Nezahat NAMLI (St-Josse), Michel DE HERDE (Schaerbeek), Marc COOLS (Uccle), Tristan ROBERTI (Watermael-Boitsfort) et Grégory MATGEN (Woluwe-Saint-Lambert)

Délégués des CPAS : Mesdames et Messieurs Renée DE VOS (Evere) et Stéphane ROBERTI (Forest)

Partenaires invités : Messieurs Pascal SMET (Ministre de la Mobilité et de Travaux Publics) et Amaury STAS représentant Eric MATHAY (Commissaire aux comptes)

Personnel de l'Association : Mesdames et Messieurs Nassira BENATIA, Safiya BOUDGHENE, Erik CAELEN, Barbara DECUPERE, Vincent DEWEZ, Corinne FRANÇOIS, Céline LECOCQ, Davide LANZILLOTTI, Juliette LENDERS, Stéphanie MELKEBEKE, Michaël MUNOZ, Boryana NIKOLOVA, Sung POSIER, Jean-Michel RENIERS, Nathalie STERCKX, Etienne VAN DEN HOVE, Liesbeth VANKELECOM, Isabelle VINCKE et Marie WASTCHENKO

Excusés : Mesdames et Messieurs Jean-Luc BIENFET, Claire CLERBAUX, Philippe DELVAUX, Dominique DECOUX, Brigitte DE PAUW, Olivier EVRARD, Arlette GENICOT-VAN HOEYMISSEN, Brigitte GOORIS, Latifa HAZIM, Philippe MERTENS, Michèle ORBAN, Virginie RANDAXHE, Jean-Marc ROMBEAUX et Bernadette VRIAMONT

Président : Monsieur Marc COOLS

Secrétaire : Madame Corinne FRANÇOIS

Assemblée statutaire

1. Vérification des pouvoirs de l'Assemblée

La vérification des pouvoirs de l'Assemblée est validée bien que la question de quorum ne soit pas exigée dans le cas présent.

2. Approbation du procès-verbal de l'AG précédente

Le PV de l'Assemblée générale du 25 mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

3. Mode de calcul des cotisations 2017

Marc COOLS explique qu'un rappel du mode de calcul des cotisations est joint dans les fardes mises à la disposition des membres de l'Assemblée.

4. Comptes 2016 (bilan et compte de résultat)

Présentation des résultats

Marc COOLS remercie Monsieur Amaury STAS, du Bureau Mathay, notre réviseur d'entreprise et souligne l'utilité du travail des réviseurs, ce contrôle externe permettant aussi de constater les actions à prendre et les éléments à améliorer au sein de l'association.

Le réviseur souligne, que d'année en année, il a moins de remarques à formuler.

Marc COOLS va laisser la parole à Corinne FRANÇOIS qui va annoncer des résultats positifs.

Ceci étant, ces résultats doivent toujours être pris avec prudence car il y a deux enjeux pour les prochaines années.

- Le premier est le statut du personnel pour lequel, après un certain nombre d'années, des sauts salariaux liés à l'ancienneté interviennent. Vu la pyramide démographique de notre personnel, c'est un coût qui interviendra dans les années à venir;
- Le second est la problématique du bâtiment et de l'étage que nous occupons rue d'Arlon. Les locaux devront soit être quittés et dans cette optique, il faudra acheter ou louer un autre bureau ; soit, les locaux devront être rénovés. La décision n'est pas encore tranchée mais dans les deux cas, cela aura un impact financier.

Monsieur COOLS tient à souligner que tout le travail du compte 2016 a été fait en gérant progressivement le départ à la pension de notre comptable. La transition dans le domaine des connaissances comptables et budgétaires est en cours de gestion.

Corinne FRANÇOIS expose les comptes 2016, à savoir le bilan et le compte de résultats.

- a) Au niveau du **bilan**, le total de celui-ci s'élève à 4.890.968 euros.
- b) Au niveau des **comptes** 2016, le réviseur vous exposera que le résultat global positif de 311.100 euros est à prendre avec une certaine réserve, puisque deux des éléments y contribuant sont exceptionnels.

Il s'agit de la récupération de deux éléments relatifs à l'exercice 2015, notamment la subvention relative à la commission circulation routière pour 117.000 euros et une régularisation des charges CIC.

Au niveau des **dépenses**, le coût global des rémunérations s'élève à 2.477.000 euros, cela représente 72% de nos dépenses, auxquels on doit ajouter les différentes réductions structurelles et les interventions ACS pour respectivement 217.000 euros et 140.000 euros.

Au niveau des **recettes**, au cours de l'année 2016, certaines bonnes nouvelles se sont présentées, à savoir que notre Association a obtenu des subsides supplémentaires, qui n'étaient pas initialement prévus dans le budget 2016, pour un montant global de 172.500 euros.

- un subside de Bruxelles Environnement est passé de 70.000 à 90.000 euros ;
- deux subsides ont été attribués en cours d'année à la fédération des CPAS à un projet « Mineur étranger non accompagné » et un subside pour le plan PIIS insertion sociale ;
- le nouveau subside Easy Brussels et toute une série de subsides « one shot ».

Les cotisations s'élèvent à 1.835.800 euros et comptent pour 52 % des recettes et les subsides s'élèvent à 1.322.100 €.

Les amortissements représentent 101.000 euros. Nous avons investi dans un nouveau serveur et un nouveau système de pointeuse permettant l'automatisation du traitement des salaires. Des travaux nécessaires de mise en conformité de l'électricité ont également été faits.

Nous proposons dans ce contexte, les mises en réserve suivantes :

- 200.000 euros qui seront affectés aux travaux dans l'immeuble ;
- 35.700 euros de boni affecté à la réserve CPAS ;
- 11.300 euros pour compléter la réserve sociale qui est censée être constituée de 10% de masse salariale par sécurité.

Et donc, cela nous laisse un boni à reporter pour l'année 2017 de 14.100 euros.

Je passe la parole à notre Commissaire aux comptes.

Monsieur STAS tient d'abord à excuser Monsieur Eric MATHAY, commissaire de l'association, qui n'a pu être présent aujourd'hui et lui a demandé de le représenter.

Monsieur STAS a été en charge de l'audit de l'association et voudrait remercier Corinne FRANÇOIS et toute son équipe pour la bonne collaboration durant l'audit.

Comme l'a dit Marc COOLS, c'est un audit qui se passe très bien, et d'année en année, le nombre d'ajustements comptables suite à l'audit diminue.

Nous avons fait une attestation sur les comptes annuels, reportant un total du bilan de 4.890.968,12 euros et un bénéfice de l'année de 311.143,06 euros.

Il propose de lire « l'opinion » et un paragraphe d'observations.

- a) les comptes annuels reflètent l'image fidèle du patrimoine et de la situation de l'Association de la ville et des communes de la région de Bruxelles-capitale, au 31 décembre 2016, ainsi que ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux référentiels comptables applicables en Belgique.
- b) Observations : sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe A7, « Les comptes annuels », qui décrivent un impact sur les résultats 2016 de produits pour un montant de 165.609,48 euros, relatif à l'exercice 2015. Le bénéfice important engendré cette année est impacté par des produits relatifs à 2015 et donc, le résultat de cette année doit être relativisé.

Je reste bien entendu à votre disposition pour toute question relative au rapport. Comme je vous le disais, c'est un rapport sans réserve dont nous avons pu obtenir tous les éléments probants et nécessaires. Nous avons donc toute confiance dans les comptes annuels établis par l'organisme.

Marc COOLS demande à l'Assemblée s'il y a des questions. Dans la négative, on peut considérer que le compte est approuvé.

Marc COOLS signale que, contrairement aux années précédentes et dans un souci de transparence, le relevé complet des jetons touchés par les administrateurs et membres du Bureau se trouve dans la farde reçue par tous les membres de l'Assemblée Générale.

5. Budget 2017

Marc COOLS introduit la présentation de notre Budget 2017. Une petite remarque préalable, nous allons vous proposer une petite modification au budget car nous nous sommes rendu compte que les recettes des cotisations n'avaient pas été bien comptabilisées et qu'en l'occurrence, il y a un montant de 22.000 euros en moins à comptabiliser. Le montant exact est de 1.565.000 euros au lieu de 1.588.000 euros.

Corinne FRANÇOIS a préparé un Powerpoint pour faciliter la lecture du budget 2017.

Cette année, une série de nouveaux représentants ont été désignés par les communes et je leur souhaite aussi la bienvenue et les remercie d'être là pour la première fois.

En guise d'introduction pour les membres de l'assemblée présente, qui ne font partie ni de notre Bureau ni de notre Conseil d'administration,

Un audit réalisé au début de l'année 2016 a insisté sur la nécessité de documenter l'ensemble des procédures financières de l'association. Il y avait une grande connaissance interne mais pas forcément de documentation sur le « Comment faire ? ». L'association pouvait s'améliorer au niveau du contrôle interne.

La comptable étant partie à la pension, nous en avons profité pour revoir nos processus comptables, budgétaires et l'élaboration des comptes.

Cette année, c'est donc un budget qui vous est présenté dans une nouvelle forme et qui nous permettra à terme, d'avoir une véritable vue pluriannuelle sur nos dépenses et nos recettes. Comme vous pouvez l'imaginer, c'est un outil extrêmement utile pour la gestion de l'association. Cela étant dit, je précise que les documents qui vous ont été transmis et qui seront soumis à votre approbation aujourd'hui, sont bien ceux du budget 2017 et non pas le pluriannuel, mentionné dans le tableau.

- a) Les recettes : nos cotisations constituent, et c'est une tendance que nous souhaitons prolonger, 55% de nos recettes. Les subsides quant à eux représentent 41% de nos recettes. Les 4% restant sont des recettes d'origines diverses.
- b) Les dépenses : les salaires constituent naturellement et logiquement la majeure partie de nos dépenses, c'est-à-dire 73%.
- c) Quels sont les grands projets (basés sur la présentation du tableau)?
 - Nous allouons 16% du budget aux frais de fonctionnement, donc 544.800 euros. Y sont inclus les frais de structure, de consultance, les frais liés à l'organisation de nos missions et l'informatique. Ces frais que je détaillerai après sont passés de 336.000 euros à 544.800 euros pour la bonne raison que nous nous sommes vus confier toute une série de nouvelles missions cette année, ce qui est donc une conséquence logique tant de la croissance de l'activité que de la croissance du nombre d'employés. En 2017, ces frais augmentent de 38% par rapport à 2016.
 - Nous avons aussi mené un audit qui nous permet aujourd'hui de travailler à la modernisation de nos procédures financières, budgétaires et comptables, avec un travail de suivi qui va être fait par un bureau de consultance, au niveau des contrôles budgétaires qui auront lieu beaucoup plus régulièrement pour nous assurer qu'on ne sort pas des limites que le Conseil d'Administration, que l'Assemblée Générale nous fixe. Et le remplacement temporaire de notre comptable par une comptable externe de façon à pouvoir moderniser nos processus.
 - Nous avons aussi prévu d'organiser toute une série de formations, de colloques, de frais de séminaire qui sont projetés notamment dans le cadre de la mission « Europe », du projet « co-Create », dans le du projet « MENA » (Mineur étranger non-accompagné) .
 - En termes de charges liées à l'immobilier, nous supportons 273.000 euros de charges chaque année, qui sont composées du remboursement de notre emprunt, des taxes liées à l'immeuble et de l'entretien

et des charges générales liés à l'immeuble. Les refacturations, sont un poste qui vise à compenser des services rendus entre associations, notamment l'Union wallonne qui loue un local.

Les frais de consultance ont augmenté pour toute une série de raisons, et notamment celles liées à notre croissance mais aussi à la nécessité de relever des défis stratégiques pour réformer et moderniser l'Association. Ils constituent un investissement dans le futur de Brulocalis, en pérennisant sa structure financière et RH permettant une meilleure planification à long terme.

Nous avons le projet de renouveler notre site internet, premier point d'entrée de l'ensemble des membres et parties prenantes de notre association. L'enquête que nous avons réalisée il y a deux ans a démontré que c'est le premier point de contact de notre association avec ses membres. Nous voulons le clarifier, le simplifier, le moderniser, le rendre plus utile et plus interactif. Nous espérons commencer ce travail dans le deuxième semestre de cette année et aboutir avec cet énorme projet en 2018.

Par rapport aux frais généraux, nous avons fait baisser les frais de publication du « Trait d'union », notre magazine que vous connaissez tous. On est passé de 266 euros par page à 146 euros, en faisant baisser les coûts de diffusion et en changeant de prestataire. Vous voyez que c'est nécessaire de relancer régulièrement les marchés publics pour mettre ceux-ci en concurrence.

Voilà principalement les grands projets pour cette année.

Nous avons un résultat final positif de 66.320 euros.

Les membres de l'assemblée ont-ils des questions par rapport à ce projet de budget ?

Une question de Patricia VANDEMAELE (Molenbeek Saint Jean) : au niveau des frais de fonctionnement, ce budget est fort élevé. Quels sont les couts qui sont prévus.

Corinne FRANÇOIS : Les frais de fonctionnement sont composés des frais de structure (consommation, achats de bibliothèque, frais d'impression de nos publications et ouvrages scientifiques), des frais de consultance. Ils sont les suivants : nous avons externalisé la comptabilité, sommes accompagnés par un consultant pour la mise en place de nos nouvelles procédures financières et de la mise en place du contrôle budgétaire, nous allons rédiger un cahier des charges spécial pour le site Internet, il y a la prise en charge d'orateurs ou experts pour les missions aussi.

On va documenter et digitaliser l'ensemble des processus financiers.

Dans le cadre de la modernisation de la politique des ressources humaines interne, nous avons aussi prévu d'externaliser un travail relatif aux descriptions de fonctions.

Il faut savoir que l'association a été restructurée en 2014 avec la mise en place de 5 services et d'un niveau hiérarchique intermédiaire, des chefs de service, ce qui a entraîné un chamboulement généralisé des relations de travail qui doivent maintenant être vraiment clarifiées par de nouvelles descriptions de fonctions.

Cela permettra à tout le monde de s'y retrouver, de mener sur cette base des évaluations et d'avoir réellement une politique RH plus conforme aux standards actuels, d'ailleurs utilisés dans les communes elles-mêmes.

Corinne FRANÇOIS : Nous passons un temps incroyable à gérer le quotidien. Nous avons donc modernisé le système de pointeuse et le système de paiement des salaires.

Nous avons dans le cadre des missions subsidiées COCREATE « Villes collaboratives » et Europe deux projets qui nécessitent que l'on fasse appel à des experts. Nous avons un expert qui travaille sur la participation citoyenne, un universitaire qui va accompagner la mission et aider notre équipe et tous les partenaires de cette mission à avancer. Cela représente une somme de 40.000 euros environ. Dans le cadre du groupe de travail « Europe », une formation sur le projet européen va être organisée en septembre pour laquelle nous devons rémunérer un orateur qui va se charger de donner la formation aux communes.

S'il n'y a plus de questions, je vais vous demander de bien vouloir voter formellement ce budget.

Le budget 2017 est approuvé.

6. Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux comptes

Marc COOLS soumet ce point à l'Assemblée. La décharge aux administrateurs et au Commissaire est approuvée.

7. Conseil d'administration : modification, remplacement d'administrateurs

Nous devons acter à l'Assemblée Générale, un certain nombre de changements au Conseil d'Administration qui ont été opérés pendant l'année en cours.

De tradition, lorsqu'un administrateur démissionne les communes ou les partis politiques, selon le cas, nous transmettent une proposition de remplacement et la personne siège immédiatement au Conseil d'administration. Cette désignation est formellement ratifiée par l'Assemblée Générale suivante.

C'est également l'occasion pour vous d'être informés des mouvements intervenus.

Nous en avons donc plusieurs à acter :

- La démission de Monsieur Vincent VAN HALEWYN remplacé par Madame Cathy CLERBAUX
- La démission de Monsieur Didier MOLDERS ; remplacé par Madame Carinne LENOIR
- La démission de Monsieur Ahmed LAAOUEJ ; remplacé par Monsieur Khalil AOUASTI
- La démission de Monsieur Gauthier CALOMNE ; remplacé par Madame Raquel D'HAESE-LEAL
- La démission de Monsieur Emir KIR ; remplacé par Monsieur Philippe BOIKETE

Une autre démission plus particulière, celle de Monsieur Ridouane CHAHID, qui ne siégeait pas seulement au Conseil d'Administration mais aussi au Bureau de l'association. C'est Madame Vanessa RIGODANZO qui le remplace déjà au Conseil d'Administration depuis le 24 mai dernier mais aussi au Bureau, comme Vice-Présidente de notre Association.

En ce qui concerne la vice-présidence de notre association il y avait un système de tournante entre 3 vice-présidents. Monsieur Eric JASSIN avait commencé, puis Monsieur Bernard IDE, ce sera désormais Marc LOEWENSTEIN.

Je voudrais d'ailleurs vraiment remercier non seulement chacun et chacune d'entre vous de votre présence mais aussi tous les membres du Conseil d'Administration qui sont très présents lors de nos réunions et tous les membres du Bureau.

J'aimerais vraiment remercier les services de l'association pour leur travail : Monsieur DEWEZ et son équipe, mais aussi tous ceux qui rédigent le contenu. C'est extrêmement dense, que ce soit par le service d'études ou par le service Ville Durable. Je voudrais aussi remercier notre directrice, Madame FRANÇOIS, et toute l'équipe du personnel de l'association Brulocalis, sans quoi, non seulement le rapport annuel ne serait pas fait, mais le plus important ne serait pas fait non plus: le travail au quotidien.

L'immense majorité des responsables locaux se dévoue pour le bien public, pour l'intérêt général et ils le font avec des rémunérations plus que raisonnables. On parle beaucoup de bonne gouvernance, de réformes et je pense qu'on devra aussi en débattre entre nous. Il y a en tout cas une réforme importante qui commence à être mise en œuvre, et qui est d'ailleurs à l'initiative des conseils communaux: c'est évidemment la transparence. La publication de nos rémunérations liées à l'exercice de nos responsabilités publiques permet

de montrer tout d'abord que la plus grande partie d'entre nous ne touche pas des salaires incroyables et ensuite la transparence permet d'éviter certains travers.

Nous avons publié dans le Trait d'Union toute une étude actualisée sur les niveaux des dépenses et, les dépenses locales par habitant sont plus importantes à Anvers qu'à Bruxelles, par exemple. Le pouvoir de proximité, les mandataires locaux ont un rôle et une mission extrêmement importants.

8. Projets

Au niveau de notre association, il y a deux nouveaux projets dont on avait déjà parlé précédemment: **EasyBrussels** et notre implication dans le projet de la région de la simplification administrative. Il y a aussi un autre projet, **Vilco**, qui en est à son début mais dont l'idée générale est d'essayer de voir comment on peut améliorer la participation des citoyens, les liens entre l' élu et le citoyen, la résilience urbaine.

Réfléchir à la participation citoyenne sans que les élus soient autour de la table, cela ne me semble effectivement pas être une bonne méthode. Les élus ont une opinion et c'est avec eux que doit se constituer la participation citoyenne, puisque c'est pour nous aider dans notre travail. C'est donc un nouveau projet pour lequel on va aussi faire appel à votre collaboration. Nous verrons les évolutions politiques au cours des mois à venir. Personnellement, je plaiderai toujours pour défendre la stabilité de l'institution communale.

Je plaiderai aussi toujours pour le dialogue entre la Région et les Communes même si, parfois, on me répond que notre consultation n'est pas nécessaire puisqu'il y a des élus communaux qui siègent au Parlement bruxellois. Je pense qu'il est très important d'avoir un dialogue étroit, par exemple sur le thème de la contractualisation. C'est très bien de dire que les communes sont un point de proximité, qu'il faut respecter le principe de subsidiarité, c'est-à-dire quand il n'est pas démontré qu'une compétence ne peut pas être mieux gérée par un autre niveau de pouvoir que le niveau local, il faut aussi avoir les moyens de l'assumer financièrement.

Il y a eu de bonnes nouvelles à cet égard- là, la Région a commencé l'augmentation de la dotation générale aux communes. L'Etat Fédéral a pris, enfin, une mesure qui était revendiquée depuis 10 ans par les villes et les communes qui consiste à instaurer un mécanisme d'avance sur les versements des centimes additionnels pour les personnes physiques. Quand on perçoit votre précompte professionnel chaque mois sur votre fiche de revenus, l'Etat Fédéral perçoit aussi la partie des centimes additionnels et nous reverse cela un an et demi voire deux ans après.

D'un autre côté, un certain nombre de menaces pèsent toujours sur les finances communales, c'est en particulier le problème des pensions. Ça laisse rêveur sur la gestion qui a été celle de l'ONSS-APL, parce que à la reprise de cette gestion par l'ONP, on a découvert la situation financière réelle et les augmentations de cotisations que les communes devront nécessairement payer. Cette augmentation va aussi peser sur les finances.

La contractualisation, en soi, cela peut être la meilleure ou la pire des choses. La meilleure parce qu'il est normal qu'il y ait des synergies, qu'il y ait des contacts, des collaborations. Dans le domaine de la propreté publique il existe déjà une contractualisation qui fonctionne assez bien.

Un rapport a été fait au congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, sur l'application de la charte européenne de l'autonomie locale dans les 47 pays et sur des dispositions qui n'étaient pas respectées. La disposition de la Charte qui est le plus souvent non respectée est celle selon laquelle les subventions données aux communes doivent, autant que possible, être des subventions non affectées et donc les pouvoirs locaux sont libres d'en décider l'utilisation. J'en parlerai au Bureau de l'association et au Conseil d'Administration et on verra les évolutions gouvernementales au niveau du gouvernement bruxellois. Je pense qu'il serait très bien qu'une association comme la nôtre puisse être associée à la réflexion sur la mise en œuvre de ce type de politique au niveau de notre région.

Voilà donc quelques réflexions de nature politique. Avant que le rapport vous soit présenté brièvement grâce à des slides, je souhaiterais, en tant que Président, illustrer les bonnes pratiques (ce que nous faisons

couramment à travers le Trait d'Union, notre newsletter, ...) dans toute une série de nos communes. Nous allons continuer à essayer de montrer une image positive de nos communes.

Corinne FRANÇOIS : Tout d'abord, un petit mot pour remercier les membres du Conseil d'Administration mais aussi les membres du personnel qui, depuis 3 années travaillent d'arrache-pied pour placer l'intérêt communal au cœur de leurs réflexions, de leur travail et ont fait un travail d'adaptation constant. Nous veillons vraiment à travailler en synergie avec les communes, les pouvoirs locaux et tous nos partenaires et à défendre nos valeurs, qui pour rappel sont le pluralisme, la démocratie, la fiabilité, la proactivité, la solidarité et le respect.

Vincent DEWEZ, Responsable de notre service de Information-Communication présente le Rapport d'Activités 2016, qui a comme thématique, « City Light », la lumière dans la ville.

9 . Divers

Néant

Marc COOLS
Président

Corinne FRANÇOIS
Directrice